

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 6 juin 2022, à 18 h 30

1. Période de questions
2. Période d'information
3. **Assemblée publique de consultation**
- 3.1 Projet de règlement numéro 350-125 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4192-H-24 fasse désormais partie des zones d'utilisation résidentielle 4198-H-16 et 4201-H-24 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la zone 4192-H-24;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation récréative 4071-R-05 fasse désormais partie de la zone d'utilisation institutionnelle 4030-P-04;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones d'utilisation résidentielle 9021-H-24 et 9035-H-11 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24;
 - d'ajouter une grille de spécifications pour la nouvelle zone 9039-H-24, pour le développement des phases 3 et suivantes du projet Domaine sur le Vert;
 - d'autoriser les ajouts de certains groupes d'usages résidentiels et du groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » et d'ajouter des notes particulières pour réglementer l'emplacement de l'aire de stationnement, interdire les toits plats et les allées de circulation en contre-pente pour le groupe d'usages « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9035-H-11;
 - d'autoriser le groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
 - d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3 dans les zones d'utilisation mixte 8016-M-06 et 8024-M-06;
 - de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres et la marge arrière minimale à 2,4 mètres et d'ajouter une note particulière concernant l'aménagement d'écran végétalisé pour la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;

(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, entre l'avenue des Grandes-Orgues et la rue Girouard Est; dans le district Sacré-Coeur, entre les rues Rouleau et du Sacré-Coeur Ouest; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée de la rue Charles-L'Heureux et de l'avenue Jean-Guy-Regnaud, ainsi qu'à proximité de l'intersection formée par les avenues du Caddy et des Golfeurs; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, de part et d'autre du boulevard Laframboise, entre les avenues Sansoucy et Joseph-Bonin et dans le district Hertel-Notre-Dame, au nord de l'avenue Coulonge, entre le boulevard Casavant Ouest et l'avenue de Dieppe)



- 3.2 Projet de règlement numéro 350-126 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance aux règlements numéros 18-509 et 18-523 de la MRC des Maskoutains concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

- 3.3 Projet de règlement numéro 350-127 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance aux règlements numéros 18-515 et 19-537 de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022
6. Rapport du maire sur les faits saillants du Rapport financier et du Rapport de l'auditeur externe – Exercice financier 2021 – Lecture
7. Rapport du maire concernant le Rapport financier et le Rapport de l'auditeur externe – Exercice financier 2021 – Publication

Administration générale

8. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
9. Conseil régional du patrimoine – Nomination de représentants

Finances

10. Approbation de la liste des comptes (Liste, analyse des comptes)
11. Projet TP22-076 relatif aux piscines extérieures – Autorisation de financement par le fonds de roulement

Génie

12. Nouveaux pavages, trottoirs et bordures pour l'année 2022 – 2022-040-G – Octroi de contrat
13. Sentier multifonctionnel de l'avenue du Caddy – 2022-042-G – Octroi de contrat
14. Reconstruction de l'intercepteur Laurier en urgence et d'un tronçon d'égout sanitaire de la rue Beaulieu – 2022-084-G – Octroi de contrat

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

15. Polymères pour l'usine d'épuration de la Ville de Saint-Hyacinthe – 2022-074-B – Homologation de produits

Loisirs

16. Association de hockey mineur de St-Hyacinthe inc. – Entente spécifique visant l'organisation et l'encadrement du hockey mineur sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature (CP220530, art. 16)



17. Association de ringuette de St-Hyacinthe – Entente spécifique visant l’organisation et l’encadrement de la ringuette mineure sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature (CP220530, art. 16)
18. Le Club de patinage artistique de St-Hyacinthe inc. – Entente spécifique visant l’organisation et l’encadrement du patinage artistique mineur sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature (CP220530, art. 16)
19. Club de patinage de vitesse de Saint-Hyacinthe – Entente spécifique visant l’organisation du patinage de vitesse mineur sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe – Autorisation de signature (CP220530, art. 16)

Ressources humaines

20. Syndicat des salarié-e-s de la Ville de Saint-Hyacinthe (C.S.D.) – Lettre d’entente numéro 20 – Autorisation de signature (CP220530, art. 19)
21. Ressources humaines – Réorganisation administrative de la Division gestion documentaire des Services juridiques – Création, abolition de postes et promotion (CP220530, art. 19)
22. Ressources humaines – Acheteur à la Division approvisionnement du Service des finances – Embauche (CP220530, art. 20)
23. Ressources humaines – Technicien en génie civil au Département circulation et réglementation du Service des travaux publics – Embauche (CP220530, art. 21)
24. Ressources humaines – Chef d’équipe au Département voirie du Service des travaux publics – Promotion (CP220530, art. 22)
25. Ressources humaines – Préposé à l’entretien de jour au Centre multisports C.-A.-Gauvin au Département entretien des plateaux du Service des travaux publics – Nomination (CP220530, art. 23)
26. Ressources humaines – Spécialiste en approvisionnement temporaire – Contrat de travail (CP220530, art. 25A.)

Technologie de l’information

27. Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (Centre d’acquisitions gouvernementales) – Licences Outlook en ligne – Office 365 – Modifications au contrat

Travaux publics

28. 2070, rue des Seigneurs Est – Ajout d’un radar pédagogique permanent – Demande au ministère des Transports du Québec (CP220530, art. 5, point 6.2)
29. Fourniture et livraison de matériel d’aqueduc et d’égouts et pièces de regards et de puisards – 2022-067-TP – Octroi de contrat
30. Planage de chaussées en enrobés bitumineux pour l’année 2022 – 2022-075-TP – Octroi de contrat
31. Travaux de remplacement de poteaux d’incendie – 2022-080-TP – Octroi de contrat
32. Travaux d’élagage pour l’année 2022 – 2022-083-TP – Octroi de contrat
33. Location d’une équipe d’aqueduc, d’égouts et terrassement – 2022-090-TP – Octroi de contrat



34. Travaux à taux horaire en électricité – 2022-094-TP – Octroi de contrat
35. Entretien des surfaces engazonnées secteur 1 pour l'année 2022 – 2022-007-TP – Cession de contrat à un tiers

Urbanisme et environnement

36. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Approbations (CP220530, art. 7, points 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 8.3, 9.1, 9.2, 10.1, 11.1, 11.2, et 11.3)
37. Dérogation mineure – 3425-3455, boulevard Laframboise – Décision (CP220425, art. 9, point 3.1)
38. Dénomination de voie de circulation et d'espace vert – Approbation (CP220530, art. 11)
39. Zonage agricole – Lots 1 840 526, 1 840 530 et 2 453 959 (6120, rue des Seigneurs Est) – Demande d'alinéation à la CPTAQ (CP220530, art. 14, point 4.1)
40. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les propriétés sises aux 648, avenue de la Concorde Nord et 669-675, avenue Robert (lots 1 439 265 et 1 439 266) – Abrogation des résolutions 21-155, 21-199 et 21-231 (CP220530, art. 7, point 4.1)

(Le territoire visé est situé dans le district Cascades, à proximité de l'intersection formé de l'avenue de la Concorde Nord et la rue Calixa-Lavallée)
41. Adoption du premier projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 6380, boulevard Laframboise (lot 2 256 374) (CP220530, art. 7, point 4.2)

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection formé du boulevard Laframboise et de l'avenue Desmarais)

Réglementation

42. Projet de règlement numéro 592-1 modifiant le Règlement numéro 592 établissant le Programme d'aide financière aux établissements d'entreprise pour la revitalisation du centre-ville

A- Avis de motion

B- Dépôt et adoption du projet de règlement
43. Projet de règlement numéro 500-6 modifiant le Règlement numéro 500 afin de modifier la délimitation d'une partie du territoire assujéti au PIIA-10, longeant la rue Martineau et soustraire une partie du territoire assujéti au PIIA-10, longeant le chemin du Rapide-Plat Nord, affectant le secteur du projet « Le Rapide-Plat II » et le terrain vacant situé en bordure de la rivière Yamaska (formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec) (CP220530, art. 8)

A- Avis de motion

B- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, entre le chemin du Rapide-Plat Nord et la rivière Yamaska (terrain vacant formé des lots 1 702 353 et 1 702 359 du Cadastre du Québec) et au nord de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et l'avenue Joseph-Bistodeau)



44. Projet de règlement numéro 351-2 modifiant le Règlement numéro 351 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) en ce qui a trait à l'Annexe XII (CP220530, art. 8)
- A- Avis de motion
- B- Adoption du projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique
- (Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, dans le secteur Est de la rue Martineau, entre la sortie 133 de l'Autoroute 20 et la rivière Yamaska)
45. Projet de règlement numéro 350-128 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin de soustraire la zone d'utilisation agricole 11020-A-23 aux dispositions relatives à l'agrandissement ou à l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire et protégé par droits acquis (CP220411, art. 12)
- A- Avis de motion
- B- Adoption du premier projet de règlement et fixation de la date d'assemblée publique
- (Le territoire visé est situé dans le district Sainte-Rosalie, à proximité de l'intersection du boulevard Laurier Est et du 4^e Rang)
46. Adoption du second projet de règlement numéro 350-125 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4192-H-24 fasse désormais partie des zones d'utilisation résidentielle 4198-H-16 et 4201-H-24 et qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4201-H-24 fasse désormais partie de la zone 4192-H-24;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation récréative 4071-R-05 fasse désormais partie de la zone d'utilisation institutionnelle 4030-P-04;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones d'utilisation résidentielle 9021-H-24 et 9035-H-11 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 9039-H-24;
 - d'ajouter une grille de spécifications pour la nouvelle zone 9039-H-24, pour le développement des phases 3 et suivantes du projet Domaine sur le Vert;
 - d'autoriser les ajouts de certains groupes d'usages résidentiels et du groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » et d'ajouter des notes particulières pour réglementer l'emplacement de l'aire de stationnement, interdire les toits plats et les allées de circulation en contre-pente pour le groupe d'usages « Résidence I (1 logement isolé) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9035-H-11;
 - d'autoriser le groupe d'usages « Commerce I (Commerce associable à la résidence) » dans la zone d'utilisation résidentielle 9021-H-24;
 - d'augmenter le nombre d'étages maximal à 3 dans les zones d'utilisation mixte 8016-M-06 et 8024-M-06;
 - de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres et la marge arrière minimale à 2,4 mètres et d'ajouter une note particulière concernant l'aménagement d'écran végétalisé pour la zone d'utilisation résidentielle 2228-H-20;



(Le territoire visé est situé dans le district Bois-Joli, entre l'avenue des Grandes-Orgues et la rue Girouard Est; dans le district Sacré-Coeur, entre les rues Rouleau et du Sacré-Coeur Ouest; dans le district Douville, à proximité de l'intersection formée de la rue Charles-L'Heureux et de l'avenue Jean-Guy-Regnaud, ainsi qu'à proximité de l'intersection formée par les avenues du Caddy et des Golfeurs; dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, de part et d'autre du boulevard Laframboise, entre les avenues Sansoucy et Joseph-Bonin et dans le district Hertel-Notre-Dame, au nord de l'avenue Coulonge, entre le boulevard Casavant Ouest et l'avenue de Dieppe)

47. Adoption du Règlement numéro 350-126 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance aux règlements numéros 18-509 et 18-523 de la MRC des Maskoutains concernant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

48. Adoption du Règlement numéro 350-127 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin d'assurer la concordance aux règlements numéros 18-515 et 19-537 de la MRC des Maskoutains concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière

(Le territoire visé est situé sur l'ensemble du territoire de la Ville)

49. Adoption du Règlement numéro 350-123 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :

- d'apporter une précision quant à la définition de « Bâtiment en rangée »;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans les zones 10028-H-07, 10040-H-14, 10042-R-01 et 10010-X-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle et récréative 10028-H-07, 10040-H-14, 10044-H-14, 10045-H-14, 10046-H-21 et 10042-R-01;
- de modifier certaines zones tampons identifiées au plan de zonage;
- d'autoriser le groupe d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » dans la zone d'utilisation résidentielle 3046-H-01 et d'y retirer l'obligation d'aménager une zone tampon pour un usage « Institutionnel »;
- d'autoriser les groupes d'usages « Institution II (Équipement desservant la Ville) » et « Institution III (Équipement desservant la population de la région) » dans la zone d'utilisation institutionnelle 4194-P-01;

(Le territoire visé est sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans le district Saint-Thomas-d'Aquin dans le secteur Est de la rue Martineau (entre l'avenue de la Source et le chemin du Rapide-Plat Nord) et dans le district Saint-Sacrement sur l'avenue Bois (entre les rues Barsalou et Chagnon) et à l'intersection formée par la rue Duvernay et l'avenue Bourdages Nord)

Services juridiques

50. Lot 6 314 516 (rue Mercier) – Construction Jocelyn Martel inc. – Cession et prolongation du délai de construction – Autorisation de signature (CP220530, art. 2.12)
51. Lots P-1 966 967 et P-1 966 981 (rue Sicotte) – Benjamin Mathieu et Pierre-Luc Beauchamp – Demande d'intervention de la Ville à un acte de servitude en faveur de Hydro-Québec et Bell Canada



Document déposé

52. Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
53. Levée de la séance